Demande de garde parentale - pour la mère

Par Viirgiiniie

Bonjour,

Séparée depuis juin 2017 je suis actuellement en garde alternée pour mon fils de 6 ans aujourd'hui.

Son père ne le prenait qu'un jour par semaine jusqu'en novembre 2019 où il s'est réveillé un beau matin en se rendant compte qu'il était père !

Petit à petit depuis cette date, à sa demande j'ai accepté d'élargir le mode de garde (1 week-end /2 et les du mardi soir au jeudi matin pour les semaines où il ne l'avait pas le week-end) jusqu'à en arriver depuis mars 2020 (pendant le confinement) à un vraie garde alternée.

A la suite de 2 incidents majeurs j'ai tenté de lui refuser cette garde alternée, en vain.
Les 2 actes majeurs en questions sont :

Frapper son fils (sans le faire exprès d'après lui) avec une peluche aux souliers en plastique donc il lui a ouvert le crâne. J'ai fait une main courante.

Laisser son fils sur un parking de supermarché pendant qu'il est allé faire quelques courses. La voiture n'était pas verrouillée, notre fils est sorti de la voiture et s'est coincé les doigts dans la portière. Des personnes sont venues à son secours pour le décoincer et appeler le papa a l'intérieur du magasin. Je n'ai aucun témoignage et pas de preuves tangibles pour prouver cela mise à part la parole traumatisée de mon fils.

Le père est dans l'aliénation parentale, il manipule notre fils au point que ce dernier affirme que son père a droit de vie ou de mort sur lui, qu'il n'est rien et ne mérite aucun amour ni intérêt puisque "papa dit que je suis une taffiole alors il a raison".

J'ai rencontrée une avocate qui me dit de lui interdire de prendre Aaron plus qu'un week-end sur 2 par rapport à son comportement vis à vis de son fils.
Elle attend de sa part une surréaction de sa part (enlèvement de l'enfant, maltraitance sur ma personne) pour donner lieu à une plainte afin de pouvoir saisir le juge en urgence et lui lever la garde.

A ce jour les preuves concrètes que j'ai son :

-témoignage de la psychologue que mon fils suit depuis quelques mois.
-témoignage de son école maternelle attestant que Aaron avait un comportement à l'école tout à fait normal.
-témoignage de son école actuelle pour attester que son comportement n'est pas approprié et qu'il est totalement à la dérive (notes en chute libre).
-une enquête sociale de la protection de l'enfance vient de s'ouvrir et va durer 3 mois.
-dépôt de main courante avec constatation médicale de la blessure au crâne de mon fils.

La méthode de l'avocate que j'ai rencontrée me paraît un peu brutale et peut être pas très "juste". Ai-je une autre alternative ?

Je vous remercie par avance de vos réponses précieuses pour une maman un peu désemparée.

Cordialement.

Par ESP

Bonsoir
Il est difficile d'agir sans décision de JAF.